



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2022.09

**DECISION N° N 2022-09 DU 1^{er} MARS 2022 PORTANT NOMINATION
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Monsieur Alain METAYER est renouvelé dans ses fonctions de Directeur adjoint de l'Etablissement de Transfusion Sanguine La Réunion – Océan indien à compter du 1^{er} mars 2022 et jusqu'au 31 août 2024.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 1^{er} mars 2022,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang

